

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Militärverwaltung, Landesverteidigung und Gesellschaft</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Bericht</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2021</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
www.anneepolitique.swiss

## Beiträge von

Ackermann, Marco  
Andrey, Georges  
Barras, François  
Burgos, Elie  
Caretto, Brigitte  
Da Pozzo, François  
Füzesséry, Alexandre  
Huguenet, François  
Meuwly, Christian  
Porcellana, Diane  
Reymond, François-L.  
Schnyder, Sébastien  
Schubiger, Maximilian  
Terribilini, Serge

## Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Andrey, Georges; Barras, François; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Da Pozzo, François; Füzesséry, Alexandre; Huguenet, François; Meuwly, Christian; Porcellana, Diane; Reymond, François-L.; Schnyder, Sébastien; Schubiger, Maximilian; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Militärverwaltung, Landesverteidigung und Gesellschaft, Bericht, 1968 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Landesverteidigung</b>	1
Landesverteidigung und Gesellschaft	3
Militäreinsätze	15
Militärorganisation	15
Ausrüstung und Beschaffung	17
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	17
Energie	17
Netz und Vertrieb	17

# Abkürzungsverzeichnis

<b>VBS</b>	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>BAFU</b>	Bundesamt für Umwelt
<b>SiK-SR</b>	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
<b>EFK</b>	Eidgenössische Finanzkontrolle
<b>ETH</b>	Eidgenössische Technische Hochschule
<b>SiK-NR</b>	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
<b>BAG</b>	Bundesamt für Gesundheit
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EZV</b>	Eidgenössische Zollverwaltung
<b>SVS</b>	Sicherheitsverbund Schweiz
<b>WPEG</b>	Bundesgesetz über die Wehrpflichtersatzabgabe
<b>SDA</b>	Sozialdienst der Armee
<b>WEA</b>	Weiterentwicklung der Armee
<b>BZG</b>	Bevölkerungs- und Zivilschutzgesetz
<b>WEF</b>	World Economic Forum
<b>NATO</b>	North Atlantic Treaty Organization
<b>KSZE</b>	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>GSoA</b>	Gruppe für eine Schweiz ohne Armee
<b>PUK</b>	Parlamentarische Untersuchungskommission
<b>MG</b>	Bundesgesetz über die Armee und die Militärverwaltung (Militärgesetz)
<b>SALT</b>	Gespräche zur Begrenzung strategischer Rüstung
<b>MBFR</b>	Beiderseitige und ausgewogene Truppenverminderungen
<b>StfV</b>	Verordnung über den Schutz vor Störfällen
<b>ZDG</b>	Bundesgesetz über den zivilen Ersatzdienst (Zivildienstgesetz)
<b>ETHZ</b>	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
<b>SOG</b>	Schweizerische Offiziersgesellschaft
<b>EMD</b>	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
<b>PfP</b>	Partnerschaft für den Frieden (Partnership for peace)
<b>WEU</b>	Westeuropäische Union
<b>BS</b>	Bevölkerungsschutz
<hr/>	
<b>DDPS</b>	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>CPS-CE</b>	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
<b>CDF</b>	Contrôle fédéral des finances
<b>EPF</b>	École polytechnique fédérale
<b>CPS-CN</b>	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
<b>OFSP</b>	Office fédéral de la santé publique
<b>UE</b>	Union européenne
<b>AFD</b>	Administration fédérale des douanes
<b>RNS</b>	Réseau national de sécurité
<b>LTEO</b>	Loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir
<b>SSA</b>	Service social de l'armée
<b>DEVA</b>	Développement de l'armée
<b>LPPCi</b>	Loi sur la protection de la population et sur la protection civile
<b>WEF</b>	World Economic Forum
<b>OTAN</b>	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
<b>CSCE</b>	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
<b>GSsA</b>	Groupe pour une Suisse sans Armée
<b>CEP</b>	Commission d'enquête parlementaire
<b>LAAM</b>	Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée)
<b>SALT</b>	la limitation des armes stratégiques
<b>MBFR</b>	Des réductions réciproques et équilibrées des troupes

<b>OPAM</b>	Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
<b>LSC</b>	Loi fédérale sur le service civil
<b>EPFZ</b>	École polytechnique fédérale de Zürich
<b>SSO</b>	Société Suisse des Officiers
<b>DMF</b>	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
<b>PPP</b>	Partenariat pour la paix
<b>UEO</b>	Union de l'Europe occidentale
<b>PP</b>	Protection de la population

# Allgemeine Chronik

## Landesverteidigung

### Landesverteidigung

BERICHT  
DATUM: 21.06.1991  
SERGE TERRIBILINI

En mars, **la CEP DMF a présenté son rapport sur l'affaire Jeanmaire**. Dans ses conclusions, elle s'est déclarée en faveur d'une publication des chefs d'accusation et du jugement subséquent, ce d'autant que l'ex-brigadier Jeanmaire, dont les droits de la personnalité seraient atteints par cette démarche, l'a approuvé et souhaité. Elle a donc demandé, par le biais d'un postulat, que ces différents points soient communiqués à l'attention du public, et a également sollicité la levée du secret militaire pesant sur l'ensemble des dossiers de la procédure, afin que l'intéressé puisse en prendre connaissance. Le Conseil des Etats accéda partiellement à cette demande en transmettant ce deuxième point du postulat, tandis que le Conseil national souscrivit entièrement au souhait de la CEP DMF et transmet le texte.

Dans ses considérations, la CEP DMF a livré quelques informations supplémentaires. Ainsi, elle n'a constaté, dans le cadre de son mandat, aucun acte incorrect de la part du Ministère public de la Confédération. Elle n'a, de même, trouvé aucun témoignage permettant d'accréditer la thèse selon laquelle l'affaire Jeanmaire aurait servi à détourner les soupçons de l'existence d'un autre traître au sein du GRS (Groupement renseignements et sécurité).<sup>1</sup>

BERICHT  
DATUM: 31.12.2019  
DIANE PORCELLANA

### Rétrospective annuelle 2019: Armée

Durant l'année 2019, la refonte du **système de l'obligation de servir** était au centre des discussions dans l'arène politique et médiatique. En février, le Conseil fédéral avait présenté dans son projet d'adaptation de la loi sur le service civil (LSC), huit mesures pour durcir les conditions d'accès au service civil, qui ont été fortement critiquées par les milieux de gauche et les établissements d'affectation. Le Conseil des Etats, suivant l'avis de sa commission, n'a juste pas approuvé l'interdiction des affectations à l'étranger. Contrairement à sa consœur, la CPS-CN a proposé au Conseil national de soutenir l'ensemble des mesures.

En parallèle, dans le cadre de la révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), le Parlement n'a pas souhaité introduire un service long pour la protection civile, ni reconnaître le service civil comme une organisation partenaire œuvrant dans le cadre de la protection de la population. Après conciliation, il a été décidé d'affecter les contributions de remplacement pour la rénovation d'abris privés et publics, et non pas pour couvrir les coûts occasionnés après la construction d'abris privés.

Quand bien même les révisions du système de l'obligation de servir étaient en cours, le dépôt d'une initiative populaire pour une obligation universelle de servir l'intérêt général a été annoncée pour 2020. Le Conseil fédéral a d'ailleurs été chargé d'approfondir les modalités et les implications du modèle du service citoyen (Po. 19.3735). Dans la presse, Philippe Rebord, actuel chef de l'Armée, a pour sa part indiqué vouloir autoriser le service militaire pour les personnes transgenres.

Le **renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien** a également retenu l'attention. Le Conseil fédéral a décidé de soumettre à l'Assemblée fédérale un arrêté de planification relatif à l'acquisition d'avions de combat, attaquant par référendum, notamment après avoir reçu le rapport de l'astrophysicien et pilote Claude Nicollier. L'attribution de son mandat par la conseillère fédérale Viola Amherd, ainsi que les conclusions de son rapport, ne sont pas passées inaperçues dans les médias. Pour la défense sol-air, le renouvellement s'effectuera dans le cadre du processus normal d'acquisition d'armement. L'enveloppe de 6 milliards de francs a été acceptée par les deux chambres. Toutefois, elles n'ont pas encore réussi à s'accorder sur les affaires compensatoires. En premier lieu, le Conseil des Etats exigeait une compensation intégrale de la valeur contractuelle, alors qu'une compensation à hauteur de 60% suffisait pour le Conseil national. Dans un second temps, la chambre des cantons a accepté une compensation de 80%. Si l'acquisition de nouveaux avions de combat n'est pas encore certaine – le GSsA a déjà brandi la menace d'un référendum –, l'armée dispose toutefois dans ses rangs, pour la première fois, d'une femme pilote de chasse. Pour se prémunir contre les menaces dans le domaine de la cybercriminalité, la Suisse peut également compter, depuis cette année, sur le campus cyberdéfense.

Dans son **message sur l'armée 2019**, le Conseil fédéral a détaillé les différents projets d'arrêtés fédéraux relatifs au programme d'armement, au programme immobilier du DDPS et aux crédits-cadres pour le matériel de l'armée. Il a également soumis une modification de la LAAM, afin de permettre l'octroi d'indemnités financières aux militaires de milice à faire valoir pour des formations civiles.

S'agissant des munitions, ce n'est pas le crédit sollicité dans le message qui a suscité le plus d'intérêt de la part de la population de **Mitholz**, mais la situation de l'ancien dépôt de munitions dans leur village. Les experts mandatés par l'OFEV ont confirmé le risque élevé émanant de l'ouvrage. Quant au groupe de travail «Mitholz», il a recommandé d'approfondir les options pour une élimination partielle ou complète des munitions. Le Conseil des Etats a rejeté la motion Grossen (pvl, BE; Mo. 18.3798) priant le Conseil fédéral de vider l'entrepôt. Pour l'instant, le Conseil fédéral devra continuer de subventionner, après 2020, l'assainissement des sols contaminés par les tirs historiques et les tirs de campagne.

Au mois d'avril, 4.29% des articles de presse relayaient des informations en lien avec le thème de l'armée. Le salaire du commandant de corps Daniel Baumgartner, futur attaché de défense à Washington, a été vivement critiqué, puisqu'il continuera de toucher son salaire actuel alors qu'il exercera une fonction devant être nettement moins rémunérée. Les médias ont présenté **plusieurs papables pour succéder à Philippe Rebord**, qui avait annoncé, le même mois, sa démission pour des raisons de santé. Thomas Süssli a été nommé pour reprendre les commandes de l'armée.

Enfin, malgré les différentes critiques envers l'institution militaire et ses activités, l'étude «Security 2019» de l'ETH de Zurich révèle une attitude toujours positive de la population vis-à-vis des militaires. L'organisation de l'armée en milice est préférée à une armée purement professionnelle. La satisfaction à l'égard des forces armées a repris cette année, après l'année 2018 marquée par le début de la mise en œuvre du projet de réorganisation de l'armée intitulé «Développement de l'armée» (DEVA).<sup>2</sup>

BERICHT  
DATUM: 31.12.2020  
DIANE PORCELLANA

## Rétrospective annuelle 2020: Armée

L'année 2020 est une année qui illustre différents engagements de l'armée. En janvier, des militaires ont été déployés à Davos dans le cadre de l'engagement subsidiaire de sûreté lors du 50e Forum économique mondial (WEF). S'agissant de la promotion de la paix à l'étranger, l'Assemblée fédérale a décidé de prolonger l'engagement de la Swisscoy dans les Balkans jusqu'en 2023. Le Conseil fédéral a de son côté étendu – jusqu'à cette même année – la protection des représentations étrangères et dans le domaine des mesures de sécurité relatives au trafic aérien. L'engagement en service d'appui en faveur des autorités civiles dans la lutte contre le Covid-19 est devenue la plus grande mobilisation de l'armée depuis la Seconde Guerre mondiale. Lors de la première vague, les cantons et l'Administration fédérale des douanes (AFD) ont bénéficié de l'aide de 5'000 militaires, sur les 8'000 à leur disposition. La protection civile est également venue en renfort, avec 300'000 jours de service effectués sur les 850'000 jours disponibles.

Diverses plaintes de soldats engagés ont été relayées dans la presse – 2 pour cent des articles de journaux en mars et en avril concernaient la défense nationale –, dans lesquelles ils exprimaient leur sentiment d'inutilité ou leurs craintes d'être infectés. Les plaintes n'ont pas échappé aux milieux opposés à l'armée qui ont en profité pour relancer le débat sur le futur de l'armée et de ses missions. L'armée a également essuyé des critiques de la part de cantons, suite à la réception de la facture pour la livraison du matériel médical (masques, gants, blouses et appareils respiratoires).

En automne, le Chef de l'armée a ordonné la suspension des grands exercices de troupes pour préparer l'engagement de la deuxième vague, pour laquelle le Conseil fédéral a autorisé l'appui de 2'500 militaires et un contingent de 500'000 jours de service de la protection civile jusqu'au 31 mars 2021. Avant la crise sanitaire, 77 pourcents des personnes interrogées dans le cadre de l'étude sécurité 2020 déclaraient l'armée «nécessaire», la prochaine enquête indiquera l'évolution de l'opinion publique suite à l'implication de l'armée.

Au cours de l'année, les commissions de la politique de sécurité (CPS-CN et CPS-CE) ont accepté de modifier la loi fédérale sur la **taxe d'exemption de l'obligation de servir** (LTEO) afin d'exonérer les Gardes suisses pontificaux de la taxe militaire pendant la durée de leur service à Rome. La conseillère nationale Maja Riniker (plr, AG) a proposé que les personnes ayant accompli les 245 jours de service obligatoire dans la protection civile, puissent en être aussi exemptées. Certains parlementaires ont dénoncé une rétroactivité abusive de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de servir, puisque les

hommes naturalisés avant leur 30 ans et ayant déjà rempli leur obligation doivent s'en acquitter jusqu'à leur 37 ans. Le Conseil fédéral a, lui, modifié l'ordonnance pour que l'ensemble des jours de service accomplis dans la protection civile soit pris en compte dans le calcul de la taxe.

En parallèle, le Conseil fédéral a reçu le feu vert pour les **acquisitions** sollicitées. Lors du traitement du message sur l'armée 2020, le Conseil des Etats et le Conseil national ont accepté que CHF 2.7 milliards soient déboursés pour permettre à l'armée de moderniser et d'acquérir de nouveaux équipements. Les deux Chambres ont également avalisé le projet d'acquisition du programme «Systèmes ERP D/ar» afin de moderniser la gestion des engagements au sein du DDPS. En matière d'armement, la conseillère fédérale Viola Amherd a mandaté l'entreprise Deloitte SA pour en améliorer les processus d'acquisitions et a réussi à convaincre la population d'accepter l'achat de nouveaux avions de combat, à la suite du dépôt d'un référendum. Durant la campagne, le nombre d'articles dédiés aux équipements et à l'armement n'a cessé de croître jusqu'à atteindre 3.5 pour cent des articles de presse en septembre; 4 pour cent pour l'ensemble des articles relatifs à l'armée. Comme accepté dans 18 cantons avec 50.1 pourcent de «oui», la flotte arienne sera donc renouvelée pour un montant de CHF 6 milliards.

A une plus petite échelle, la population de Mitholz et du Kandertal a été invitée à s'exprimer sur le projet d'évacuation de l'ancien dépôt de munitions, afin que le Conseil fédéral puisse en tenir compte pour élaborer sa proposition quant à l'avenir du site.

Concernant la **collaboration internationale**, en matière d'instruction militaire, l'armée a été autorisée à prendre part à une douzaine d'exercices organisés à l'étranger. Le Conseil fédéral a, en outre, conclu des accords bilatéraux avec l'Estonie et les Etats-Unis pour bénéficier de leurs offres de formation. Le Chef de l'armement a signé une convention avec l'Agence OTAN d'information et de communication (NCIA) pour que la Suisse profite entre autres des connaissances spécifiques de cette dernière, participe à des analyses dans le domaine des technologies et pour le système militaire de communication. Enfin, grâce à l'accord concernant la protection mutuelle des informations classifiées entre la Suisse et la Corée du Sud, la délégation suisse de la Commission de supervision des Nations neutres (CSNN) verra son engagement facilité pour le suivi et le contrôle des exercices du côté sud-coréen, ainsi que l'accès et l'échange d'informations classifiées.

Quant à l'**armée de demain**, Viola Amherd a demandé au commandement de l'armée une stratégie visant la promotion des femmes dans l'armée. Le Chef de l'armée, Thomas Süssli, a déclaré qu'à long terme, il pouvait s'imaginer que l'armée soit ouverte aux personnes étrangères. En attendant, le développement de l'armée (DEVA) se poursuit.<sup>3</sup>

## Landesverteidigung und Gesellschaft

La défense nationale totale et son organisation ont constitué le morceau principal de l'oeuvre législative de ce domaine. Les études engagées depuis 1965 ont abouti au printemps 1968 à la phase de consultation, puis en automne à un projet de loi sur les organes directeurs et le conseil de la défense. Le projet prévoit en premier lieu **la création d'un état-major de la défense**, dans lequel siègeraient des représentants de tous les départements et de la chancellerie fédérale, ainsi que le directeur de l'office de la protection civile, les deux officiers de l'Etat-major général responsables des questions de logistique et de planification, ainsi que le délégué à la défense économique: cet état-major aurait pour attributions principales de préparer une conception de la défense totale, d'assurer la coordination des affaires particulières à chaque département et qui touchent à la défense. Un office central de la défense, organe permanent, devrait exécuter les directives de l'état-major en matière de planification, de coordination et de contrôle; il serait aussi en liaison avec les cantons pour les tâches qui concernent ceux-ci. Cet office serait rattaché administrativement au DMF, dont le chef serait auprès du Conseil fédéral le porte-parole des propositions de caractère général que pourraient faire l'état-major, alors que les propositions particulières à chaque département seraient menées à terme par ceux-ci. Cette solution, analogue à celle qui régit la centrale pour les questions d'organisation de l'administration fédérale, a été préférée par le Conseil fédéral à d'autres qui préconisaient soit la création d'un département de la défense nationale, auquel seraient rattachés tous les offices chargés de tâches de défense, soit l'attribution des

BERICHT  
DATUM: 15.11.1968  
FRANÇOIS-L. REYMOND



offices les plus importants seulement au DMF, soit encore l'attribution des tâches de coordination et de planification au DMF. Ces trois solutions auraient entraîné un déséquilibre marqué au sein du Conseil fédéral dont un des membres aurait acquis ainsi une importance prépondérante sur les autres: le Conseil fédéral a tenu à garder la haute main sur l'ensemble, en se faisant assister d'un Conseil consultatif de la défense groupant des personnalités choisies hors de l'administration pour marquer la prépondérance des principes de collégialité et de pouvoir civil.<sup>4</sup>

BERICHT  
DATUM: 27.06.1973  
GEORGES ANDREY

Pour l'Etat moderne, aux prises avec des tensions idéologiques, politiques et sociales quasi constantes voire avec des crises et des conflits déclarés, seule une **stratégie globale de sécurité** permet d'assurer à l'individu et à la société protection durable et plein épanouissement. C'est ainsi que le Conseil fédéral justifie, dans son **rapport très remarqué du 27 juin 1973 sur la politique de sécurité** de la Suisse, la présentation d'une conception d'ensemble, inexistante jusqu'ici, de la «défense générale» du pays. Le lien qu'il établit ainsi avec les autres secteurs de l'activité politique nationale, celui notamment de la conduite de nos relations extérieures, est donc capital. Les conséquences, positives ou négatives, qui en découlent ne le sont pas moins, ce qui explique, à côté de la nouveauté du document, l'intérêt suscité par sa publication. Fruit d'un travail collégial, ce premier livre blanc de la défense générale helvétique – le rapport de 1966 concernait la seule défense militaire – constitue la doctrine gouvernementale en la matière. L'emploi du terme de «sécurité» est peut-être révélateur d'une certaine évolution – ouverture plus grande au monde – et en tout cas significatif d'une volonté d'innovation à mettre en rapport avec les efforts accomplis en ce moment sur le vieux continent pour bannir la guerre froide entre l'Est. et l'Ouest, qu'il s'agisse des négociations de Genève sur la limitation des armes stratégiques (SALT), de celles de Vienne sur la réduction des troupes en Europe (MBFR) et surtout du déroulement, en Finlande puis en Suisse, de la Conférence de sécurité et de coopération européenne (CSCE) à laquelle notre pays, de façon très active, participe.

Sur **la base, considérée comme immuable, de la neutralité armée**, le rapport définit d'abord les objectifs: maintien de la paix dans l'indépendance (rejet de la non-violence érigée en principe absolu), de la liberté d'action, protection de la population, défense du territoire national. Il distingue ensuite divers types de menace – état de paix relative, guerre indirecte, guerre classique, recours aux moyens de destruction massive, chantage – pour opposer à chacun une riposte «proportionnée» et fixer aussi d'autres objectifs, généraux ou particuliers, d'une stratégie de défense, la dissuasion principalement. Les moyens correspondants, coordonnés et engagés tour à tour selon une certaine progression, sont d'ordre interne (au premier chef les quatre piliers de la défense nationale, mais aussi la recherche polémologique) et externe (politique étrangère et diplomatie). Sont ensuite examinés les problèmes relatifs à la conduite de la défense où sont abordés, entre autres, les rapports du politique et du militaire (priorité du premier sur le second). Un chapitre de conclusion dresse l'inventaire, à vrai dire impressionnant, des principes essentiels en matière de sécurité: de la volonté d'indépendance, condition sine qua non du comportement défensif, à l'esprit de sacrifice suprême en passant par la ténacité au combat, la guérilla, la résistance non violente, la collaboration éventuelle avec l'adversaire de notre agresseur, entre autres.<sup>5</sup>

BERICHT  
DATUM: 12.06.1974  
GEORGES ANDREY

A une époque où, autant sinon plus que jamais, la violence fait rage dans le monde et où l'agressivité, comme pulsion profonde de l'individu et de l'espèce, est même souvent reconnue comme une qualité, rares sont ceux qui mettent sérieusement en doute **la légitimité d'un dispositif de défense de la société et de l'Etat**. Raison pour laquelle, après le Conseil des Etats en 1973, le Conseil national a très largement souscrit au rapport du gouvernement sur la politique de sécurité de la Suisse. Mais s'il y a accord, chez nous comme ailleurs, sur le principe de la défense, on diverge profondément sur ses modalités concrètes d'application. Tandis que sur un extrême les apôtres de la non-violence prônent la suppression de l'armée, sur l'autre les partisans inconditionnels de notre système militaire restent fidèles à des convictions traditionnelles que la célébration des centaines de l'armée suisse et de la naissance du général Henri Guisan leur a permis de réaffirmer bien haut. Ces derniers estiment faibles ou insuffisants les moyens financiers à disposition de la défense militaire et regrettent, inquiets, les compressions budgétaires auxquelles, comme les autres secteurs du ménage de la Confédération, l'armée a dû consentir à titre d'économie. Avec les milieux militaires; ils accordent la primauté à la crédibilité de notre défense nationale. Ils s'opposent ainsi à ceux qui, principalement situés sur la gauche et l'extrême-gauche de

l'éventail politique, privilégient la crédibilité de notre politique de paix. Le fait que le synode de l'Eglise catholique de Suisse n'ait rejeté qu'à une faible majorité une proposition visant, à long terme, à renoncer à la défense armée – attitude qui a suscité de vives réactions et une ardente polémique – serait toutefois le signe d'une évolution sensible en faveur de l'option pacifiste.<sup>6</sup>

**BERICHT**

DATUM: 31.12.1975  
GEORGES ANDREY

Une certaine originalité caractérise l'année 1975 dans le domaine de **la défense nationale**. Les données et facteurs qui la lui confèrent sont multiples. Nous les présenterons d'abord succinctement et nous reviendrons par la suite plus en détail sur quelques-uns d'entre eux. D'un point de vue purement chronologique d'abord, il est possible d'y voir une année charnière entre le passé immédiat et le proche avenir. Au terme de la défunte législature (1971-1975), le gouvernement a dressé le bilan de ses réalisations quadriennales dans les divers secteurs de la défense. Se tournant ensuite vers le futur, il a présenté son plan directeur pour l'armée suisse des années 80. En outre, les élections fédérales ont permis aux partis politiques d'exposer leurs vues sur les moyens les plus propres à garantir la sécurité et l'indépendance du pays. Autre élément, intérieur au pays également, l'influence nouvelle de la conjoncture économique générale sur la défense aussi bien morale que matérielle de la Suisse. Le chômage, fruit de la récession, n'a guère contribué évidemment à améliorer les sentiments de la jeunesse contestataire à l'égard de l'armée, mais les actes spectaculaires d'hostilité à son égard ont sensiblement diminué en nombre et en intensité. En revanche, la pénurie des finances publiques n'a pas manqué de son côté de se répercuter de façon négative sur le budget du DMF. A tel point que les dirigeants militaires et de nombreux responsables politiques y ont vu une dangereuse atteinte aux capacités de dissuasion de notre potentiel défensif. Il en est résulté une intensification de la controverse sur le sens, le but et les moyens de ce dernier, et même un durcissement des positions chez les antagonistes. Un dernier élément à mentionner, les répercussions sur la Suisse de la situation stratégique et politique internationale, de même que l'appréciation de la menace qu'elle représente pour nous. La fin de la Conférence sur la sécurité et la coopération européenne (CSCE) et la course aux armements, plus folle que jamais, ont joué ici un rôle probablement non négligeable.

**BERICHT**

DATUM: 05.02.1980  
FRANÇOIS DA POZZO

Mit dem Zwischenbericht zur **Sicherheitspolitik** (79.085) sowie mit den Richtlinien der Regierungspolitik für die neue Legislaturperiode (80.001) und dem Bericht über den Einsatz der mechanisierten Verbände (79.084) hatte der Bundesrat gleich dreimal Gelegenheit, sich einlässlicher zur Bedrohungslage, zu den Aufgaben der Landesverteidigung und zu den geplanten Vorkehren zur Behauptung der nationalen Existenz zu äussern. In Ergänzung entsprechender Darlegungen aus dem Jahre 1973, wo die Sicherheitspolitik in einem Bericht erstmals zur Konzeption der Gesamtverteidigung zusammengefasst worden war, lautete der wesentliche Befund des Zwischenberichtes, dass die sicherheitspolitische Lage seither nicht einfacher geworden ist. In verschiedenen Bereichen, wie beispielsweise der wirtschaftlichen Bedrohung, wurde eine Verschärfung der Situation festgestellt. Trotzdem hätten sich die geltenden Konzepte als tragfähige Grundlage für den Ausbau der strategischen Mittel auf den verschiedenen Gebieten der Sicherheitspolitik (Aussenpolitik, Armee, Zivilschutz, Landesversorgung, Aussenwirtschaftspolitik, Information, psychologische Abwehr, Staatsschutz und Führungsorgane) erwiesen. Immerhin seien die Vorbereitungen so weit gediehen, dass 1985 ein überarbeitetes Gesamtverteidigungskonzept vorgelegt werden könne. In den Regierungsrichtlinien wurde ausserdem Gewicht auf die zeitgemässe Weiterentwicklung der Armee nach dem 1975 veröffentlichten Leitbild für die 80er Jahre (Armeeleitbild 80) wie auch des Zivilschutzes und der Rechtsgrundlagen für die Landesversorgung gelegt. Obwohl die finanziellen Schwierigkeiten auch bei der militärischen Landesverteidigung Abstriche erzwingen, liessen sich mit den verfügbaren Mitteln die wichtigsten Vorhaben weitgehend verwirklichen. Im Voranschlag für 1981 wurde hiefür im Sinne eines kontinuierlichen Wachstums eine Erhöhung der Ausgaben um 5.8 Prozent vorgesehen (CHF 3'474.3 Mio. oder 94,5% der budgetierten Gesamtausgaben für die Landesverteidigung). Dagegen wird sich im selben Jahr die seit 1977 deutlich sinkende Tendenz bei der zivilen Landesverteidigung fortsetzen, was hauptsächlich auf Minderausgaben beim Zivilschutz zurückzuführen ist.<sup>7</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 18.03.1980  
FRANÇOIS DA POZZO

Bereits die **parlamentarische Debatte über die Regierungsrichtlinien** führte zu einer Profilierung sowohl bürgerlicher als auch linker Positionen und damit zu einer Akzentuierung der freisinnig-sozialdemokratischen Polarisierung in der sicherheitspolitischen Lagebeurteilung. Zusätzlich aufgeladen wurden diese Reaktionen durch aktuelle weltpolitische Entwicklungen, hauptsächlich die sowjetische Invasion Afghanistans. So kritisierten bürgerliche Votanten, dass der Bundesrat aus finanzpolitischen Gründen den vom EMD angemeldeten Investitionsbedarf für die Jahre 1980-83 von CHF 8'800 auf 7'600 Mio. herabsetzen will. Der Zürcher Freisinnige Friedrich, zugleich Präsident der nationalrätlichen Militärkommission, forderte jährlich CHF 300 Mio. Mehrausgaben zur Verwirklichung des Armeeleitbildes 80. Angesichts der veränderten internationalen Lage komme der Sicherheitspolitik die höchste Priorität zu, wobei allenfalls auch ein verspäteter Budgetausgleich in Kauf zu nehmen sei. SP-Präsident Hubacher (BS) dagegen betonte, erfolgreiche Sicherheitspolitik sei nicht nur eine Frage der Rüstung, sondern auch der sozialen Reformpolitik. Es gehe nicht an, auf dem zivilen Sektor zu sparen, aber bei der militärischen Sicherheit ein Wachstum zu fordern. Zusätzliche Ausgaben dürften auch nicht über Wehranleihen oder sonstige Sondermassnahmen finanziert werden, da eine Reprivatisierung der Armee nicht akzeptierbar wäre.<sup>8</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 24.11.1981  
CHRISTIAN MEUWLY

Les Chambres ont **accepté** la proposition **d'adapter les prestations de l'assurance militaire à l'évolution des revenus**, pour la première fois depuis 1975. Par ailleurs, le parlement a chargé le Conseil fédéral de réviser la loi de 1949 sur l'assurance militaire, afin d'améliorer la coordination entre cette dernière et les assurances sociales. Le chef du DMF a toutefois, repoussé l'idée d'une entière assimilation de la première aux secondes. Enfin, les allocations pour perte de gain ont été augmentées de 20 per cent à compter de janvier 1982.<sup>9</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 03.12.1981  
CHRISTIAN MEUWLY

En présence de ces défis, les avocats d'**une préparation réaliste à la guerre** ont aiguisé leurs arguments. La doctrine du «prix d'entrée élevé» reste une contribution essentielle de la Suisse à la stabilité de l'Europe et, partant, à la paix. Cependant, notre stratégie de dissuasion ne saurait être pleinement efficace que si l'équilibre des puissances nucléaires est maintenu. De l'avis des experts, ces conditions protectrices sont en passe de disparaître. La dénucléarisation de l'Europe, du Portugal à la Pologne, et à la Pologne seulement, que réclame le mouvement pacifiste, balayerait toute garantie. En d'autres termes, le redressement de la politique de défense américaine et le réarmement de l'OTAN pourraient comporter des aspects positifs pour la sécurité de notre pays. D'ailleurs, ont précisé les militaires, l'annonce de la fabrication de l'arme à neutrons ne nous a pas pris au dépourvu.<sup>10</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 08.12.1981  
CHRISTIAN MEUWLY

Au chapitre de la planification, la situation financière de la Confédération laisse planer un des principaux points d'interrogation. Le rythme de l'équipement ou du remplacement du matériel périmé de l'armée obéit plus aux lois du déficit qu'à l'analyse de la menace, ont répété partis bourgeois et milieux militaires. La satisfaction de voir comblées d'importantes lacunes grâce aux programmes d'armement substantiels adoptés ces dernières années n'a pas effacé leur inquiétude face au retard pris dans **la réalisation du plan directeur - armée 80**. Dans son rapport intermédiaire sur les Grandes lignes de la politique gouvernementale, le Conseil fédéral a indiqué que le montant des investissements militaires doit bien atteindre, d'ici 1983, les CHF 7.6 milliards accordés au DMF pour la durée de la législature. R. Friedrich (prd, ZH), président de la Commission des affaires militaires du National, a néanmoins souligné combien étaient minces les crédits à attribuer en 1982 et 1983: un milliard. L'augmentation des coûts d'exploitation et du prix du carburant, a ajouté le commandement, enlève chaque année de sa substance au budget dont il dispose: CHF 55 millions en 1981, CHF 90 millions en 1982. Les CHF 3.802 milliards de dépenses militaires inscrits au budget de 1982 ne contribueront donc que momentanément à décharger la liste des besoins en souffrance. Dans le domaine des effectifs d'instruction et d'entretien, a averti le chef du DMF, nous sommes en-dessous de la limite de crédibilité. Inflexibles, les Chambres n'ont pas même accordé la dérogation au blocage du personnel que le gouvernement demandait pour assurer la maintenance des nouveaux avions de combat.<sup>11</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 08.12.1981  
CHRISTIAN MEUWLY

La **dépendance de la Suisse** pour son approvisionnement économique, évidente même sans que la guerre soit à nos portes, a commandé le projet de loi basé sur l'article constitutionnel de 1980. Les **mesures de défense nationale économique** proprement dites y sont assorties de dispositions visant à prévenir les pénuries graves. Dans son message, le gouvernement a réaffirmé qu'il ne serait amené à intervenir que dans le cas où des mesures d'encouragement devraient ne plus suffire. La part accrue du charbon parmi les sources d'énergie a motivé la réintroduction des réserves obligatoires pour les combustibles minéraux solides, à partir de 1982.<sup>12</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 31.12.1981  
CHRISTIAN MEUWLY

En matière de défense générale, **l'exercice effectué en 1980 a montré la nécessité d'une solution plus efficace pour la coopération entre autorités fédérales et cantonales** en cas de crise internationale ou de guerre. Etant donné le raccourcissement des délais d'alerte, le Conseil fédéral a modifié son arrêté sur les cours de répétition, de complément et de Landsturm; il s'est donné la compétence de maintenir des troupes sur pieds pendant les périodes de fêtes, si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. La couverture du champ de coordination entre services civils et militaires a progressé: le gouvernement a pris connaissance du concept de service sanitaire coordonné, et l'a transmis aux cantons pour qu'ils prennent leurs dispositions; l'Etat-major de la défense a publié son concept du service de protection AC coordonné.<sup>13</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 12.09.1990  
BRIGITTE CARETTI

Si, dans son rapport «Sécurité et paix», la **Société suisse des officiers (SSO) propose une redéfinition de la neutralité helvétique**, elle souhaite également transformer le service armé masculin en un service à la communauté obligatoire pour tous (donc y compris les femmes). Au moment où le DMF envisage une réduction des effectifs de l'armée, la SSO formule un projet ne tenant aucun compte des coûts financiers et sociaux qu'il suppose. Cette suggestion occulte certaines autres propositions intéressantes de ce compte rendu, telles que le renforcement de la mission de paix de la Suisse auprès des Nations Unies (casques bleus), l'amélioration de la formation et de l'instruction ainsi que l'intensification de l'information et de la communication au sein de l'armée et du DMF.

Le CE se préoccupe aussi du renforcement de la politique suisse de paix puisqu'il a transmis le postulat Jagmetti (prd, ZH) (Po. 89.711) allant dans ce sens.<sup>14</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 01.10.1990  
BRIGITTE CARETTI

Faisant suite au postulat du groupe radical de 1984 (Po. 84.486) et exigé, par le parlement, préalablement à toute décision concernant le nouvel avion de combat, le rapport **«Politique de sécurité de la Suisse dans un monde en mutation» a été rendu public en octobre**. Il répond indirectement à plusieurs autres interventions parlementaires, dont la motion transmise du sénateur Uhlmann (udc, TG) (Mo. 90.528) et celle, pendante, de la fraction UDC (Mo. 90.510), demandant toutes deux une nouvelle conception de la défense militaire suisse. Elaboré par le DMF en collaboration avec les autres départements, il présente globalement la politique menée en la matière ces dernières années. Constatant que la menace n'est plus exclusivement militaire, mais aussi démographique, écologique et économique, le gouvernement fixe cinq objectifs à la politique de sécurité: le maintien de la paix et de la liberté d'action de la Suisse, la protection de sa population et de ses bases d'existence, la défense du territoire national et la contribution à la stabilité internationale, plus spécifiquement en Europe. Pour ce faire, le Conseil fédéral conserve l'organisation militaire actuelle mais en la rendant plus souple et renforce l'action helvétique au niveau international en matière de maintien de la paix. Evoquant l'éventuelle adhésion de la Suisse à un système collectif de sécurité européen, préoccupation partagée par le Conseil national puisque celui-ci a transmis un postulat Burckhardt (pl, BS) (Po. 90.738) en la matière, l'exécutif s'interroge, mais sans répondre, sur l'avenir de la neutralité suisse. De même reste en suspens le problème du refus de servir, le gouvernement reconnaissant que le projet Barras sur la décriminalisation de l'objection de conscience ne constitue qu'une demi-mesure. Par contre, il se prononce tout à fait clairement contre une armée professionnelle à cause de son coût et du risque de la création d'une caste militaire mais aussi en raison de l'adéquation du système de milice avec la structure fédéraliste et l'évolution de la politique de sécurité.<sup>15</sup>

BERICHT  
DATUM: 11.10.1990  
BRIGITTE CARETTI

**Les réactions des différents partis politiques et organisations concernées** traduisirent le clivage traditionnel en matière militaire et de sécurité. Les socialistes estimèrent que ce rapport manquait de courage et était dépourvu de nouvelles perspectives, contenant même des «tendances dangereuses» puisque chargeant l'armée de maintenir l'ordre intérieur et proposant son intervention aux frontières en cas d'afflux de demandeurs d'asile. Les écologistes et le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) regrettèrent que le Conseil fédéral n'accorde pas une place plus significative à une politique active de paix alors que les partis bourgeois gouvernementaux l'accueillirent favorablement.<sup>16</sup>

BERICHT  
DATUM: 06.06.1991  
SERGE TERRIBILINI

**Le Conseil national a pris connaissance du rapport de 1990** sur la politique de sécurité de la Suisse. Il a en cela suivi l'opinion de la majorité de sa commission, qui estimait qu'il exposait de façon complète les menaces ainsi que les développements politico-militaires actuels; il regretta cependant que la situation intérieure du pays n'ait pas fait l'objet d'une plus grande attention, et émit de vives réserves sur les missions de promotion de la paix assignées à l'armée, ainsi que sur celles, non militaires, confiées à cette dernière sur le territoire national (présence aux frontières dans le cas de la politique d'asile par exemple). La minorité de la commission, emmenée par la députée Haering (ps, ZH), proposa, sans succès, de renvoyer le rapport au Conseil fédéral, car elle estimait qu'il ne tenait pas suffisamment compte des coûts de la politique envisagée, de la pondération des moyens attribués aux différentes composantes de la politique de sécurité ainsi que de la vulnérabilité des sociétés industrielles. Elle craignait aussi qu'il ne fournisse des éléments en faveur de l'acquisition du nouvel avion de combat.

Un certain nombre de propositions de minorités furent également rejetées par la grande chambre. Ainsi en alla-t-il de la motion Günter (adi, BE) (Motion III) demandant l'interruption, en cas de conflit, de l'exploitation des centrales nucléaires suisses en activité pour des raisons de sécurité militaire, de celle de Elmar Ledergerber (ps, ZH) (Motion IV) souhaitant, dans le cadre du nouveau plan directeur, la concrétisation du mandat de politique de sécurité de l'armée et du postulat Stocker (pes, ZH) (Postulat III), chargeant des experts d'élaborer un compte rendu sur ce thème. Par contre, tous les désirs de la majorité de la commission furent exaucés, puisque le Conseil national accepta les motions relatives à la périodicité du rapport (une fois par législature) et à l'intensification de la recherche sur la paix et les conflits. Il adopta également des postulats, ayant trait à l'opportunité de la création d'un conseil de sécurité, à la présentation d'un texte sur les influences réciproques des politiques extérieure et de sécurité suisse et européenne, ainsi qu'à celle d'un compte rendu sur la guerre du Golfe.<sup>17</sup>

BERICHT  
DATUM: 24.09.1991  
SERGE TERRIBILINI

**Le Conseil des Etats a également adopté le rapport du Conseil fédéral**, même si certains socialistes ont estimé qu'il était dépassé, notamment en raison de la désintégration de l'Union soviétique. La majorité de la Chambre s'est cependant ralliée aux vues du gouvernement et a, dans le même temps, accepté les motions sur l'élaboration d'un rapport sur la politique de sécurité tous les quatre ans et sur l'intensification de la recherche sur la paix. Elle a, de plus, transmis un postulat de sa commission demandant que le gouvernement prenne les dispositions nécessaires afin d'informer la population sur la politique de sécurité suisse.<sup>18</sup>

BERICHT  
DATUM: 03.12.1994  
SERGE TERRIBILINI

Avant même que le projet Armée 95 ne soit réalisé, un débat s'est engagé sur les futures réformes que devra subir la défense nationale suisse. Un groupe de travail présidé par le conseiller aux Etats Otto Schoch (prd, AR) et réunissant députés, professeurs et représentants de l'économie privée a ainsi publié un rapport critiquant les modifications actuelles et proposant une professionnalisation de l'armée. Selon ces experts, les nouvelles missions confiées à l'armée (tâches de police, protection de l'environnement, travaux d'intérêt général, etc.) sont déplacées, les militaires ne devant qu'assurer la défense armée. Surtout, **le rapport considère le nouveau concept de défense comme dépassé**; il ne devrait ainsi être considéré que comme une étape transitoire et devrait céder ensuite la place à une armée composée d'un noyau important de militaires professionnels. A l'appui de cette thèse figure l'idée selon laquelle les armes modernes sont d'une telle complexité que leur maîtrise requiert un entraînement quasi quotidien. Le DMF a fortement critiqué l'analyse du groupe de travail et contesté ses conclusions, assurant notamment que la multifonctionnalité de l'armée était nécessaire et qu'un corps de professionnels serait beaucoup trop

onéreux. Pour sa part, Kaspar Villiger a cependant déclaré que, dès l'an 2005, de nouvelles réformes seraient nécessaires, en particulier en raison des données démographiques; ainsi, sans perdre son caractère de milice, l'armée pourrait encore voir ses effectifs réduits d'environ 100'000 hommes.<sup>19</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 24.04.1996  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Suite à un premier rapport publié en 1994, le Groupe de travail pour une politique de sécurité – organisme privé présidé par le conseiller aux Etats Schoch (prd, AR) et regroupant une trentaine de personnalités des mondes politique, économique et scientifique – a présenté en avril un nouveau rapport sur la politique de défense de la Confédération. Parmi les suggestions faites, **le groupe propose l'abandon progressif du principe de neutralité armée**. En effet, selon les termes du rapport, la menace de conflits armés ne se trouverait plus aujourd'hui aux frontières du pays, mais bien au-delà, notamment dans les pays de l'ex-URSS ainsi qu'au Moyen-Orient. Aussi, garantir la sécurité du pays ne saurait se concevoir sans l'intégration militaire de la Confédération à des structures collectives de défense à l'échelon européen. Cette participation helvétique à des actions militaires collectives impliquerait évidemment de nombreux changements dans l'organisation de l'armée: le combat moderne sur un champ de bataille très éloigné du territoire helvétique n'étant pas envisageable avec des soldats de milice, il serait notamment nécessaire de professionnaliser une partie de l'armée. L'armée de milice se limiterait à des tâches confinées au territoire de la Confédération, telles que l'intervention en cas de catastrophe, la maîtrise des flux migratoires ou encore le soutien aux forces de police locales.<sup>20</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 17.01.1997  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Chargée par le Conseil fédéral d'évaluer les possibilités d'introduire, à titre d'alternative au service militaire, un service obligatoire à la communauté concernant tant les hommes que les femmes, **une commission, présidée par la conseillère nationale Langenberger (prd, VD), a rendu publiques ses conclusions** en début d'année. Reconnaisant volontiers que les besoins étaient loin d'être satisfaits dans de nombreux domaines (activités sociales, santé, humanitaire, protection de l'environnement), le groupe de réflexion a cependant estimé que la solution d'un service obligatoire n'était de loin pas adéquate. Au dire de la commission, le genre de tâches envisagées nécessitait en effet des savoirs très spécialisés ainsi qu'une motivation importante, exigences ne pouvant que difficilement être satisfaites dans le cadre d'un système général et contraignant. De plus, en période de crise économique et de chômage persistant, il aurait été bien évidemment très malvenu de concurrencer par un tel service un marché du travail déjà très tendu. Enfin, concernant plus particulièrement l'idée de soumettre également les femmes à cette obligation, on ne pouvait, équitablement, mettre à contribution une catégorie de la population dont le travail (éducation des enfants, soins aux personnes âgées, etc.) est d'ores et déjà considérable et fort peu reconnu. En lieu et place de ce service obligatoire, la commission préconise un système qui soit à même, par le biais d'incitations financières par exemple, de susciter des vocations en nombre suffisant. Prenant connaissance de ce rapport, le Conseil fédéral a fait siennes les conclusions qui y étaient contenues.<sup>21</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 25.10.1997  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

En fin d'année, **un groupe composé principalement de militaires de haut rang à la retraite a présenté ses vues sur l'armée du futur**. Défendant également une professionnalisation partielle des effectifs ainsi qu'une participation accrue à des actions internationales de maintien de la paix, le groupe d'experts a cependant souligné que l'engagement de soldats – fussent-ils armés uniquement pour assurer leur propre défense – devait se limiter à des actions humanitaires de type non militaire. Sans désigner nommément la commission présidée par l'ancien ambassadeur Edouard Brunner – commission composée essentiellement de personnalités extérieures à la sphère militaire et chargée en 1996 par Adolf Ogi de réfléchir à l'armée du futur – le groupe de réflexion a par ailleurs dénoncé l'amateurisme qui règne actuellement dans les discussions sur les réformes à venir.<sup>22</sup>

Selon le rapport annuel du chef du recrutement, **28'845 conscrits ont été déclarés aptes au service militaire en 1998 sur les 33'013 examinés**, soit un taux d'inaptitude de 13.7%. Par ailleurs, 130 jeunes femmes ont rejoint volontairement les rangs de l'armée. Le nombre de nouveaux conscrits intéressés au service civil de remplacement a diminué (369 au lieu de 454 en 1997) et 287 soldats ont demandé d'accomplir leur service militaire sans arme. Avec 232'000 militaires qui ont effectué 6.7 millions de jours de service en 1997, cela représente 4% (287'000 jours) de moins qu'en 1996.<sup>23</sup>

Intitulé «la sécurité par la coopération», le rapport sur la politique de sécurité de la Suisse (**RAPOLSEC 2000**) a été délivré par le Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale. Dressant un état des lieux des dangers potentiels actuels et futurs et définissant en conséquence les grandes options stratégiques à prendre, il doit constituer le **fondement des projets de réforme de l'armée** et de la protection de la population. C'est en 1990 que le dernier rapport sur ce sujet avait été publié.

Depuis cette époque, la situation de la Suisse en matière de sécurité s'est dans l'ensemble améliorée, constate-t-on dans RAPOLSEC 2000. Avant toute chose, la **menace militaire** conventionnelle est devenue relativement réduite avec désormais des délais de préalerte de plusieurs années. Par contre, le Conseil fédéral semble craindre l'avènement de différends nucléaires régionaux, mais écarte la thèse d'un conflit interétatique proche ou généralisé. Le rapport met aussi en évidence l'éventualité d'une importation de conflits par le biais des requérants d'asile ou de chefs de groupes politiques étrangers résidant en Suisse. D'un point de vue économique, il est cité « les restrictions à la liberté des échanges et les pressions économiques », mais également le potentiel d'instabilité et d'injustice sociale que contient la dynamique économique mondiale, ainsi que les dangers liés aux atteintes portées à l'environnement. La menace pourrait par ailleurs se concrétiser contre les infrastructures informatiques et de communication, ceci allant des perturbations de l'économie jusqu'à la paralysie des capacités politiques et militaires. Sur ce dernier point, le rapport prévoit l'influence prépondérante des développements technologiques sur la sécurité et met en avant la tendance à des engagements militaires effectués à grande distance avec des moyens humains réduits. De même, le développement et la diffusion des toxiques de combats biologiques pourraient jouer dans les conflits de l'avenir un rôle décisif. Parmi les autres dangers, le rapport mentionne encore la criminalité et le crime organisé, le terrorisme, l'espionnage, l'extrémisme violent, les violations des droits de l'homme, les frictions dues à l'évolution démographique et aux migrations et les grandes catastrophes naturelles.

La nouvelle politique de sécurité de la Suisse est basée sur une stratégie de **coopération nationale et internationale**, explique le Conseil fédéral. A l'intérieur du pays, la conduite stratégique est effectuée par le Conseil fédéral au niveau de la Confédération et au niveau des cantons par les gouvernements cantonaux. L'organisation de défense générale est remplacée par une coopération globale et souple en matière de sécurité. Confédération, cantons, communes et organisations privées sont intégrés dans le dispositif et un Organe de direction pour la sécurité (ODS) sera institué pour garantir une coordination optimale. Cet organe d'état-major sera chargé des travaux préparatoires du Conseil fédéral et devra détecter les dangers, élaborer des scénarios, des stratégies et suivre de façon permanente l'évolution de la situation de la sécurité. La création de l'ODS entraînera la suppression du Conseil de la défense, de l'Etat-major de la défense et du groupe de coordination de la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité. A l'étranger, la politique se compose de préférence de l'engagement préventif, mais au besoin également de l'engagement réactif afin de gérer les crises par des actions multinationales collectives coordonnées, de stabiliser des régions agitées et, de manière plus générale, de renforcer réciproquement les mesures de sécurité.

En comparaison du rapport 90, trois **nouvelles tâches stratégiques** sont énumérées selon un ordre de probabilité: la promotion de la paix et la gestion des crises (reconstruction des régions endommagées par la guerre, gestion pacifique des crises internationales), la prévention et la maîtrise des dangers existentiels (catastrophes naturelles et anthropiques, perturbations de l'ordre intérieur) et la défense (maintien de la capacité de défendre la souveraineté, le territoire, l'espace aérien et la population). La **neutralité** est maintenue, « mais ne doit pas devenir un obstacle à la sécurité ». RAPOLSEC 2000 met en effet en garde contre un sentiment de sécurité trompeur offert par la neutralité, dans la mesure où les affrontements n'auront sans doute plus lieu entre les Etats, mais à l'intérieur des Etats.

Selon le rapport, l'adhésion de la Suisse à l'**OTAN** n'est actuellement pas nécessaire et celle à l'UE ne poserait pas de problèmes par rapport à la politique de sécurité et au concept de neutralité. Dans cette hypothèse, la Suisse serait, sauf exception, tenue

d'appliquer les politiques communes, mais en tant que non-membre de l'OTAN, elle pourrait bénéficier d'un statut de simple observateur à l'UEO (Union de l'Europe occidentale). Quant à l'adhésion à l'ONU, elle est jugée favorablement du point de vue de la politique de sécurité. La Suisse ne serait d'ailleurs pas tenue de mettre à disposition des troupes armées.

Pour les militaires, les principales modifications proposées par RAPOLSEC 2000 concernent l'envoi de personnel et de contingents de troupes à l'étranger. L'armée passe aussi d'une stratégie de la dissuasion à une stratégie de la coopération. Le principe d'une armée de milice est maintenu et une nouvelle réduction des effectifs est programmée. Par contre, certaines unités seront placées dans un degré de disponibilité plus élevé en fonction des nouvelles missions. Le mot-clef de cette réorganisation se nomme interopérabilité. A savoir que l'armée doit devenir apte à une coopération multinationale, notamment dans le cadre du Partenariat pour la Paix (PPP).

La **protection de la population** (PP) est également touchée par cette réforme. Le Conseil fédéral propose notamment l'intégration de la Protection Civile actuelle dans le nouveau dispositif, l'octroi aux cantons de la compétence d'engagement (la Confédération réglant les questions de base), la possibilité de participer à la gestion des crises dans le cadre du Partenariat pour la Paix, la représentation au sein de l'ODS et le maintien de l'infrastructure de protection (abris). En outre, les sapeurs-pompiers, les services techniques, la voirie, la santé publique et les organisations de sauvetage feront également partie de cette organisation. Concernant **l'approvisionnement économique** du pays, le rapport relève que le sabotage, le terrorisme et les catastrophes naturelles relèguent au second plan l'éventualité d'une guerre ou d'un encerclement. Par conséquent, seules des réserves minimales sont conservées dans le commerce, l'industrie et l'agriculture.

Selon le Conseil fédéral, **l'obligation de servir** (armée ou PP) doit être maintenue. En outre, des possibilités d'effectuer le service militaire en une seule période et d'introduire la notion de soldats contractuels doivent être créées, tout comme la mise en place de composantes professionnelles pour certaines tâches spécifiques. Quant à la répartition des citoyens entre la PP et l'armée, le rapport présente trois variantes qui toutes entraîneraient une révision de la Constitution fédérale. La première maintiendrait une école de recrues pour tous avec par la suite une affectation à la PP ou au service militaire. La deuxième diviserait dès le recrutement les troupes destinées à la PP et celles destinées à l'armée, ceci sans liberté de choix et avec une instruction séparée. La troisième serait similaire à la deuxième, mais avec la liberté de choix pour les individus, sous réserve de la couverture des effectifs dans les deux entités. Pour les deux dernières variantes, l'instruction relative à la PP serait principalement du ressort des cantons. Les femmes ne seront pas touchées par l'obligation de servir, si ce n'est de façon partielle dans le cadre des sapeurs-pompiers, mais leur participation doit être encouragée préconise le rapport. Concernant le **service civil**, le Conseil fédéral pose qu'à l'avenir, sa disponibilité opérationnelle sera faible, sa mise sur pied s'effectuant dans un délai de plusieurs semaines.<sup>24</sup>

BERICHT  
DATUM: 22.12.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Par 114 voix (prendre acte du rapport en l'approuvant) contre 44 (prendre acte du rapport) et 25 abstentions, **la chambre du peuple a accepté ce rapport** sur la politique de sécurité. Une proposition Zisyadis (pdt, VD) de prendre acte du rapport en le désapprouvant avait auparavant été écartée par 103 voix contre 31. Ce dernier a fait savoir que son parti combattrait par voie de référendum la révision de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire qui découle de ce rapport.<sup>25</sup>

BERICHT  
DATUM: 21.03.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Le 1er janvier 2000 sont entrées en vigueur les dispositions relatives aux directives sur l'organisation de la conduite de la politique de sécurité. La Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité, l'Organe de direction pour la sécurité, l'Organe de coordination du renseignement de la Confédération et le Bureau d'appréciation de la situation et de détection précoce auront notamment pour tâche d'aider à la réalisation des nouvelles dispositions issues de RAPOLSEC 2000. **Ce rapport**, rendu public en 1999 par le Conseil fédéral, **a été approuvé par le Conseil des Etats** (24 voix pour, 5 voix contre), faisant suite à la décision favorable de la Chambre du peuple l'an passé (114 voix pour, 44 voix contre, 25 abstentions).<sup>26</sup>



**BERICHT**  
DATUM: 10.08.2000  
FRANÇOIS BARRAS

En filigrane de RAPOLSEC 2000, le secrétariat général du Département de la défense a **confié au Centre de recherches sur la sécurité et les conflits de l'EPFZ un rapport sur la sécurité en Suisse**. Intitulé «Risikoprofil Schweiz», il constitue le fruit de huit ans de travail d'un groupe d'experts interdépartemental de l'administration fédérale. Le rapport permet d'étayer un certain nombre de prospections en matière de risques et de sécurité pour les vingt-cinq prochaines années. Élément notable: le péril militaire, en terme de conflit armé, n'est de loin pas prédominant. Parmi les trente-quatre scénarios évalués, plusieurs sont jugés «vraisemblables» et «très vraisemblables», principalement les dangers écologiques, sanitaires, économiques ainsi que la criminalité internationale et la menace terroriste.<sup>27</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 17.02.2007  
ELIE BURGOS

Le DDPS a indiqué au début de l'année sous revue que de plus en plus de jeunes étaient déclarés **aptes au service militaire**. En 2006, le taux a atteint 64,57%, contre 61,01% en 2005. De grands écarts existent toutefois entre les régions, la Suisse romande et les centres urbains ayant le taux d'aptitude le plus faible.<sup>28</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 23.06.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a finalement publié son **rapport sur la politique de sécurité**. Ce dernier table consensuellement sur la continuité de la politique en place mais sans ligne politique claire. La défense du pays consiste toujours à protéger la capacité d'agir, l'autodétermination et l'intégrité de la Suisse, de sa population et de ses conditions d'existence, et de contribuer à la stabilité en dehors de ses frontières. L'évaluation de la menace n'a pas changé et cible les catastrophes naturelles et industrielles, le terrorisme, l'espionnage et le crime organisé. Le gouvernement a toutefois intégré les menaces de cyberattaque, mais sans proposer de mesures de défense. La menace militaire est considérée comme faible et les ennemis potentiels difficilement identifiables. S'agissant de l'analyse stratégique, la coopération internationale de sécurité a été supprimée au profit de la création d'un réseau national de sécurité et de collaboration avec d'autres Etats. Au niveau international, le gouvernement souhaite augmenter les capacités de l'armée destinées à la promotion de la paix à travers des contributions de plus grande qualité auprès de la communauté internationale. Au niveau national, il introduit des mesures afin de remédier aux problèmes rencontrés dans la gestion des crises de grande envergure tout en rationalisant les coûts. Il propose de la sorte d'optimiser la coopération entre la Confédération, les cantons et les communes et d'améliorer la coordination entre les différents instruments nationaux de sécurité. Le rapport donne encore les lignes directrices du développement, des tâches et des moyens de l'armée sans établir de ligne détaillée. Cette dernière ainsi que les pistes d'adaptations des forces militaires, notamment dans le cadre du remplacement de la flotte aérienne, doivent être présentées dans le rapport sur l'armée. Ainsi, la priorité de l'armée consiste comme par le passé en des engagements d'appui auprès des autorités civiles. Les engagements de surveillance, de protection et de sûreté deviennent par contre subsidiaires. Du reste, si le nombre de militaires vise à être réduit, le système de milice et l'obligation de servir sont maintenus. Une première version du rapport avait été présentée au Conseil fédéral en avril. Elle avait été accompagnée de cinq corapports très critiques émanant d'autres membres du gouvernement. Le Conseil fédéral avait alors demandé des informations complémentaires au DDPS afin de l'améliorer. Le texte avait fait l'objet de fuites et avait été fortement critiqué pour son manque de perspective.<sup>29</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 30.06.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le rapport sur la politique de sécurité n'a pas suscité l'enthousiasme des **partis**. L'UDC a déclaré être agréablement surprise par un rapport consensuel maintenant l'armée de milice. Toutefois, elle s'est opposée aux engagements à l'étranger. Les autres partis se sont montrés déçus constatant une absence de vision et le renvoi à une politique de sécurité dépassée. Ils ont ainsi fortement critiqué le travail d'Ueli Maurer. L'ASIN a estimé que le rapport contrevient à la neutralité suisse et le GSsA a regretté l'absence de décision concernant le remplacement des avions de combat. Selon certains observateurs, Ueli Maurer souhaiterait d'une part dégager des financements pour une armée de milice classique en excluant l'achat de nouveaux avions de combat, et d'autre part ne pas être responsable d'un rapport promouvant une conception de l'armée opposée à celle de son parti.

**BERICHT**  
DATUM: 15.12.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au **Conseil des Etats**, la CPS-CE a estimé que le rapport ne présente aucune priorité, ni hiérarchie des risques. Il ne permet en outre aucunement d'envisager l'avenir en matière de politique de sécurité et ne propose aucune ligne politique. La commission a considéré qu'il présente un état de la situation sans donner d'impulsion ni prendre de décision contraignante concernant, notamment, l'architecture européenne de défense et de sécurité. Elle a donc demandé des remaniements au gouvernement afin de définir plus clairement l'orientation de la politique de sécurité, les priorités et les conséquences des menaces, et de préciser les intentions du gouvernement en ce qui concerne la coopération internationale. Toutefois, la commission a estimé que le rapport constitue une base appropriée pour poursuivre la discussion. La chambre haute a pris acte du rapport avec scepticisme.<sup>30</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 30.08.2012  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Eine von Bundesrat Maurer ins Leben gerufene Milizkommission hat 2012 erstmals in einem Bericht eine **Übersicht über die Kosten und den Nutzen der Armee** dargelegt. Darin wird aufgezeigt, dass der Nutzen der Armee in ausserordentlichen Lagen ein Vielfaches der jährlichen Kosten betrage. In normalen Lagen sei der Gegenwert in Form von Leistungen der Armee und positiven volkswirtschaftlichen Effekten immer noch beträchtlich. Der Erhalt der Einsatzfähigkeit der Armee zum Schutz von Staat und Bevölkerung sowie zentralen Werten und Standortfaktoren sei nicht nur mangels ziviler Alternativen zwingend, sondern in Anbetracht der hoch entwickelten, global vernetzten Volkswirtschaft auch ökonomisch sinnvoll. Die Milizkommission C VBS ist eine Gruppe von Miliz-Generalstabsoffizieren, die von Verteidigungsminister Maurer ins Leben gerufen wurde. Sie analysiert und kommentiert grundsätzliche Fragestellungen und wichtige Entscheidungsvorlagen der Armee zuhanden des Chef VBS aus aussenstehender, unabhängiger Sicht.<sup>31</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 29.09.2019  
DIANE PORCELLANA

La population de **Mitholz** a été informée de l'avancement des travaux entrepris dans le cadre de la **réduction des risques liés à l'ancien dépôt de munitions**. Le groupe de travail «Mitholz» recommande, dans son rapport, d'examiner plus en détails six options ayant pour objectif une élimination partielle ou complète des munitions. Un septième scénario a tout de même été pensé, dans le cas où ces dernières ne pourraient être évacuées du site. Le rapport de situation indique également qu'un système permet actuellement de détecter précocement des changements survenant sur le site et d'en alerter la population. Suite aux analyses effectuées, aucune contamination de la nappe phréatique n'a été détectée. La matière explosive contenue dans les munitions reste encore apte à remplir sa fonction. Les résultats de l'étude approfondie sont attendus pour l'été 2020. Au printemps, la population aura déjà la possibilité de s'exprimer sur les six options.

En avril 2019, les experts de l'institut Fraunhofer, mandatés par l'OFEV pour l'évaluation de l'analyse de risque réalisée par le DDPS, confirmaient le risque élevé émanant de l'ouvrage. D'après leurs calculs, les risques décrits dans les scénarios du DDPS sont plausibles, mais les zones de danger pourraient être réparties différemment. L'OFEV exige que le risque soit ramené au moins au domaine acceptable visé par les critères d'appréciation relatifs à l'OPAM. Les résultats de l'expertise devront être intégrés dans la planification des mesures et les plans d'urgence.<sup>32</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 12.12.2019  
DIANE PORCELLANA

Le Réseau national de sécurité (RNS) a demandé une étude portant sur **l'évolution récente des effectifs des forces de sécurité tant privées que publiques**. D'après les conclusions, environ 70 % des actifs de la sécurité dépendent du secteur public et 30 % relèvent du secteur privé. Les forces de sécurité (sans l'armée) ont progressé, entre 2011 et 2016, de 11.5% alors que la population résidente a augmenté de moitié (5.8%). Les effectifs privés ont cru plus rapidement que ceux du secteur public. Entre 2011 et 2018, les forces de police cantonale, communale et fédérale augmentent de 14.7 %. Cette hausse s'explique par la croissance de la population, la nécessité d'une présence 24h/24h dans les espaces urbains et la multiplication de grands événements. Au niveau cantonale, la densité policière est plus importante dans les cantons frontières et les cantons villes.<sup>33</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 25.02.2020  
DIANE PORCELLANA

Lors d'une séance d'information en présence de la conseillère fédérale Viola Amherd, le DDPS a lancé la procédure de consultation pour **l'évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz** à Kandergrund. Une élimination totale des munitions est envisagée. Au vu des travaux de préparation et en l'état actuel des connaissances, elle ne pourrait débuter qu'à partir de 2031, pour un coût estimé à plus d'un milliard de francs. La population locale serait contrainte de quitter le village au minimum durant dix ans. Dans l'impossibilité d'une évacuation totale du matériel, l'installation d'une masse rocheuse représente une alternative.

La population a jusqu'à fin mars et les autorités jusqu'au 17 avril pour se positionner. Les résultats de la consultation seront intégrés dans le rapport sur l'évaluation des variantes, attendu pour la fin juin. En automne, le Conseil fédéral décidera de la marche à suivre.<sup>34</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 25.06.2020  
DIANE PORCELLANA

De fin février à fin mai, la population et les entrepreneurs de Mitholz et du Kandertal ont été invités à **s'exprimer sur le projet d'évacuation de l'ancien dépôt de Mitholz**. Le système de mesure et d'alarme a été accueilli favorablement. Le plan d'urgence et la communication des autorités ont été bien notés. L'évacuation exerce une incidence ou un impact très élevé sur les personnes interrogées. Plus de la majorité a indiqué vouloir déménager si l'évacuation durait plus d'une année. Il est attendu un soutien et un dédommagement financier de la part du DDPS en cas de déménagement. Le blocage des voies de communication n'est, pour la plupart, pas supportable. L'installation d'ouvrages de protection pour la ligne ferroviaire a reçu une forte approbation, sauf de la part des personnes directement concernées. S'agissant de la protection des routes, l'option de creuser un tunnel ou de modifier le tracé pour soulager Mitholz du trafic de transit est préférée. L'option visant à recouvrir l'installation dans le cas où l'évacuation complète s'avérerait impossible a été avalisée par environ la moitié des personnes à Mitholz et les 2/3 à Kandersteg, mais jugée négativement à Kandergrund.

Les avis récoltés seront intégrés au rapport sur le projet d'évaluation des variantes pour Mitholz, sur lequel le Conseil fédéral basera sa proposition. L'analyse des risques, effectuée en 2018, sera actualisée en automne. En attendant, le DDPS a effectué des tests hydrologiques avec des traceurs liquides dans le dépôt, afin d'obtenir des informations sur les conditions hydrogéologiques prévalant sur le site. Cela permettra d'inventorier les voies d'écoulement des eaux souterraines et de ce fait, de mieux définir le chemin par lequel d'éventuelles substances polluantes pourraient se disperser.<sup>35</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 09.09.2020  
DIANE PORCELLANA

D'après le **rapport annuel 2019 du Service social de l'armée** (SSA), CHF 1.1 million de contributions aux militaires dans les écoles de recrues et les cours de répétition ainsi qu'aux patients militaires et aux survivants ont été versées, soit une hausse de CHF 450'000 par rapport à 2018. Une des raisons évoquées est l'ajustement des postes budgétaires du SSA aux besoins actuels des prestataires de services. En 2019, 1'400 demandes de renseignements ont été traitées (1'300 en 2018), une aide matérielle a été allouée dans 403 cas (343 en 2018). La ligne téléphonique du service a été sollicitée à 3'000 reprises (3'900 appels en 2018). Des indemnités, d'un montant de CHF 756'000, ont été versés à des militaires en école de recrues ou en cours de répétition. Celles-ci sont financées par des fondations.<sup>36</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 03.12.2020  
DIANE PORCELLANA

Le **rapport sur les acquisitions de biens médicaux importants par la Pharmacie de l'armée** détaille les différentes acquisitions qui ont eu lieu lors du premier semestre 2020. Outre l'approvisionnement ordinaire de l'Armée et de l'Administration fédérale, elle a été chargée de fournir l'ensemble du système de santé pour éviter une pénurie de matériels sanitaires. Pour ce faire, elle a reçu un premier crédit CHF 350 millions pour une durée de 60 jours, suivi d'un crédit de CHF 2.1 milliards pour sécuriser l'approvisionnement pour 120 jours supplémentaires. La pharmacie a acquis les quantités définies dans les directives établies à cet effet par l'OFSP; il s'agissait d'équipement de protection individuelle, de dispositifs médicaux, de désinfectants, de matériel de laboratoire, de kits de test, de médicaments et de vaccins. Les organisations dans le besoin de biens de protection médicaux devaient d'abord les acquérir sur le marché par leurs propres moyens. A titre subsidiaire, la pharmacie se procurait les biens manquants auprès de fournisseurs pour le compte du système de santé suisse.<sup>37</sup>

BERICHT  
DATUM: 07.12.2020  
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral a présenté, dans un rapport, sa **stratégie d'encouragement visant à renforcer les entreprises de pointe essentielles pour le progrès économique et la sécurité nationale**. Après avoir décrit les principes et les instruments actuels pour encourager l'économie, l'innovation, ainsi que la sécurité et l'armement, il présente une analyse des conflits et des synergies entre les politiques de ces domaines. Il indique qu'au lieu de rechercher explicitement à renforcer certaines entreprises suisses de pointe, la Suisse «vise bien plus l'optimisation systématique des conditions-cadres politiques et économiques». Seules les dérogations prévues dans la loi ou pour des raisons de sécurité nationale permettent de déroger aux principes de la liberté économique et de la recherche. En conclusion, il souligne la nécessité d'une coordination plus étroite entre les acteurs de la politique économique, de la recherche, de l'innovation et de la sécurité, pour favoriser la prospérité et la sécurité.<sup>38</sup>

BERICHT  
DATUM: 07.12.2020  
DIANE PORCELLANA

Après consultation, le Conseil fédéral a décidé que les munitions de **l'ancien dépôt de Mitholz** devaient être évacuées. Le DDPS a, dès lors, jusqu'à l'automne 2022 pour planifier l'évacuation et préparer la demande du crédit d'engagement soumise au Parlement. A titre préventif, il prévoira également le scénario du recouvrement des restes de munitions, si l'évacuation devait être impossible ou interrompue. De plus, il soutiendra la population dans la préparation des départs. L'étude du projet, la mise en œuvre des mesures préalables, les expertises techniques et l'acquisition des premiers biens fonciers – estimés à CHF 40 millions, seront financés par le budget du DDPS jusqu'à la promulgation de l'arrêté fédéral.<sup>39</sup>

### Militäreinsätze

BERICHT  
DATUM: 21.01.2020  
DIANE PORCELLANA

L'armée tire un bilan positif de son **engagement subsidiaire de sûreté lors du 50e Forum économique mondial (WEF)**. Pour assurer la sécurité dans le ciel, les forces aériennes ont utilisé des radars, des avions de combat et un système de défense aérienne basé au sol. Les forces terrestres ont soutenu les infrastructures de sécurité, la protection de personnes, le contrôle d'accès, la logistique et l'aide au commandement. Près de 4'900 militaires en service d'appui ont été mobilisés. Aucun incident majeur, ni de problème de sécurité sont à déplorer. Il a eu deux violations de l'espace aérien, sur les parties italienne et autrichienne de la zone restreinte pour le WEF.<sup>40</sup>

### Militärorganisation

BERICHT  
DATUM: 28.06.1968  
FRANÇOIS-L. REYMOND

Le plan d'**acquisition et d'aménagement des places d'armes, d'exercice et de tir**, formulé en 1966, a été suivi en 1968 de façon soutenue: De nouveaux crédits ont été demandés pour un montant de CHF 346 millions, et approuvés par les Chambres. Le litige existant avec la commune liechtensteinoise de Balzers, au sujet du bruit causé par les tirs sur la place du Luziensteig, n'a pas trouvé encore de solution définitive; un autre incident, dû à une erreur de tir, a ému les populations. La place d'armes de Bure, inaugurée le 20 avril, ainsi que l'affectation des terrains appartenant à la Confédération dans les Franches-Montagnes, ont suscité des oppositions et des controverses vives, dues essentiellement aux conditions politiques jurassiennes. Dans les Franches-Montagnes, on est presque arrivé à un accord entre le Comité d'action contre la place d'armes et le DMF, mais les militants de l'opposition ne semblent pas prêts à l'accepter. A Bure, les difficultés sont surgies de l'utilisation de terrains situés hors du périmètre de la place d'armes, pour des tirs, ainsi que des transports de troupes; on sait que c'est la crainte d'un coup de main sur les installations de Bure qui a conduit le Conseil fédéral à prendre des mesures militaires. Une nouvelle place d'armes du génie a été inaugurée à Bremgarten (AG), alors qu'une solution était trouvée au déplacement hors de ville de celle d'Aarau. Le déplacement de la place d'armes de Zurich a été controversé, comme les achats de terrain dans le Jura soleurois. Mais ailleurs, on a constaté, à Schaffhouse, à Bemhardzell (SG), à Elm (GL) un intérêt évident pour la création de places d'armes.<sup>41</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 01.05.1990  
BRIGITTE CARETTI

La P-26 fut dirigée par un juriste de 58 ans, Efreim Cattelan, alias Rico, alors que le P-27 le fut par Ferdinand Knecht, colonel de milice, alias James. Ces deux «projets (P)» étaient issus de l'organisation conçue dans les années septante par le colonel Bachmann. Cependant, l'histoire de la P-26 – par ailleurs «explicitement» fondée dans sa mission actuelle en 1981 par le chef de l'Etat-major général Jörg Zumstein – est antérieure puisqu'elle remonte au postulat Jaeckle de 1956. Dotée en hommes (400 personnes mais effectif théorique de 800) et en armes (quelques centaines de pistolets-mitrailleurs, de pistolets et de fusils spéciaux ainsi que des grenades et des explosifs), la P-26 constituait, aux yeux de la CEP II, un danger potentiel pour l'ordre constitutionnel du pays car les autorités politiques n'en avaient pas le contrôle effectif. Le P-27, mis sur pied à partir de 1980, procédait notamment à la récolte de renseignements à l'étranger, théoriquement par le biais de méthodes nonconventionnelles, au traitement de ces informations ainsi qu'à des écoutes radio (Dans les faits, de telles méthodes non-conventionnelles semblent ne pas avoir été utilisées).

La CEP II conseilla, dans ses conclusions, une légalisation de ces domaines, voire le démantèlement de la P-26, souhait que **le Conseil fédéral** réalisa en **proclamant la dissolution, le 14 novembre, de la P-26 et, le 12 décembre, du P-27**, cette dernière résultant de la divulgation du nom de son chef.<sup>42</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 23.11.1990  
BRIGITTE CARETTI

Le rapport de la commission, rendu public le 23 novembre, dénonça l'existence, au sein du DMF, de **deux zones d'ombre créées en dehors de toute base légale et de tout contrôle politique institutionnel**: l'organisation d'encadrement de la résistance, ou **P-26**, et le service de renseignements extraordinaire, ou **P-27**. Tous deux furent financés par des ressources provenant des rubriques de crédit du DMF et dotés de conseils consultatifs composés de parlementaires en activité ou à la retraite ainsi que d'indépendants (Groupe 426 pour la P-26 et Konrat pour le P-27). Le problème soulevé par la double appartenance à une assemblée populaire et à un organe secret fut illustré par les difficultés rencontrées par le député Stappung (ps, ZH) lorsqu'il avoua être membre du groupe 426.<sup>43</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 24.11.1990  
BRIGITTE CARETTI

La CEP II fut, par ailleurs, confrontée à l'existence **de nombreux fichiers au sein du DMF**, dont l'un des plus «délicats» était celui de la Section services de sécurité militaires (SSM). Composé d'un élément principal de près de 8'000 fiches et de deux collections de dossiers annexes moins conséquentes, il était principalement constitué d'informations sur des membres de l'armée ou des employés du DMF ayant fait l'objet d'un contrôle de sécurité. Cependant, des particuliers, des femmes (de l'ex-Service complémentaire féminin (SCF), aujourd'hui Service féminin de l'armée (SFA)) ainsi que des personnes sans lien avec l'armée ou le DMF furent également fichés. Selon la commission d'enquête, cette **banque de données ayant été mise sur pied sans base légale claire** et sans directives satisfaisantes, son maintien ne se justifie pas.<sup>44</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 24.06.1997  
ALEXANDRE FÜZEŠÉRY

Oltre le rapport sur l'affaire de l'aide-mémoire électronique, **le Conseil des Etats a également pris acte du rapport publié par sa propre commission de gestion concernant les deux autres affaires (Diamant et Didacta)**. Exprimant largement les mêmes critiques que celles faites au sujet de l'affaire des CD-Rom, les sénateurs ont plus particulièrement dénoncé la totale liberté dont avait bénéficié le colonel Nyffenegger. Cette absence de surveillance de la part des plus hauts échelons de la hiérarchie – Conseil fédéral inclus – était, aux yeux des conseillers aux Etats, à l'origine du faramineux dépassement de budget relatif à la commémoration de la mobilisation de 1939. Rapporteur de la commission, le socialiste Aeby (FR) a souligné que le «chèque en blanc» donné au colonel Nyffenegger s'expliquait sans doute par le fait que les autorités, soucieuses avant tout de donner une image positive de l'armée à quelques mois de la votation sur sa suppression, avaient été peu regardantes sur les moyens. Relevant également l'opacité totale de la comptabilité du DMF en la matière, le sénateur socialiste a dénoncé une volonté de dissimuler au parlement l'importance des ressources financières engagées pour ces opérations de relations publiques.<sup>45</sup>

## Ausrüstung und Beschaffung

Un rapport du Contrôle fédéral des finances (CDF) a mis en évidence que les achats effectués par l'armée suisse à l'étranger n'ont été compensés qu'à hauteur de 40% depuis 1995 par des **contre-affaires** avec des sociétés suisses. Sur un volume total de plus de 3 milliards de francs de commandes en retour à des entreprises d'armement suisses par des pays étrangers, seul 1,2 milliard peut être considéré comme de réelles affaires compensatoires.<sup>46</sup>

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Netz und Vertrieb

Im Dezember 2019 legte der Bundesrat einen **Bericht** in Erfüllung des Postulates Graf-Litscher (sp, TG) vor und präsentierte darin **Varianten für die Ausgestaltung von Meldepflichten von kritischen Infrastrukturen bei schwerwiegenden Sicherheitsvorfällen**. Der Bericht erörterte die derzeitige Ausgangslage, verglich Meldepflichten im Ausland und präsentierte nebst der Variante, keine weiteren Meldepflichten einzuführen, drei Varianten für eine Meldepflicht und für Meldestellen in der Schweiz. Bei diesen drei Möglichkeiten würde entweder eine zentrale Meldestelle etabliert, die bisherigen dezentralen Meldestellen in den Sektoren auf- und ausgebaut oder als letzte Variante eine Kombination der beiden Ansätze umgesetzt, wobei eine zentrale Meldestelle einzig für Cybervorfälle und die bestehenden dezentralen Stellen für alle anderen sicherheitsrelevanten Vorfälle zuständig wären. Die vorgeschlagenen vier Varianten sollen in einem nächsten Schritt mit Wirtschaftskreisen, den Kantonen und den zuständigen Behörden vertieft diskutiert werden und im Sommer 2020 zur Erarbeitung einer entsprechenden gesetzlichen Grundlage führen.<sup>47</sup>

- 1) BO CE, 1991, p. 308 ss.; BO CE, 1991, p. 330; BO CN, 1991, p. 1312; Presse du 6.3.91; Suisse, 7.3.91.
- 2) Analyse APS des journaux 2019 – Armée
- 3) Analyse APS des journaux 2020 – Armée
- 4) FF, 1968, II, p. 661 ss.; GdL, 9.5., 22.5., 8.11. et 9.11.68; NZZ, 9.5., 22.5., 26.5., 7.11. et 24.11.68; JdG, 22.5. et 8.11.68; Bund, 22.5. et 8.11.68; Presse du 7.11.68; Ostschw., 8.11.68; BN, 9.11.68.
- 5) ASMZ, 1973, no 4, p. 170 ss.; ASMZ, 1973, no 8, p. 388 ss.; FF, 1973, II, p. 103 ss.; Profil, 1973, no 52, p. 100 ss.; Profil, 1973, no 52, p. 155 s.; Profil, 1973, no 52, p. 174 ss.; Savon (1974). L'Institut suisse pour l'étude des conflits et le maintien de la paix.
- 6) BO CN, 1974, p. 764 ss.; Bund, 11.03., 30.09.74; NZZ, 19.03., 07.03.74; Vat., 05.07.74; GdL, 24.04.74; BN, 28.11.74; TA-Magazin, 24.08., 26.10.74
- 7) AB NR, 1980, S. 1706; AB NR, 1980, S. 401; BBl, 1980, I, S. 355 ff.; BBl, 1980, I, S. 426 ff.; BBl, 1980, I, S. 588 ff.; BBl, 1980, I, S. 707 ff.; Presse vom 30.01.80; NZZ, 20.09.80; Verhandl. B. vers., 1980, IV, S. 54 f.
- 8) AB NR, 1980, S. 65 ff.; AB NR, 1980, S. 92 ff.; AB SR, 1980, S. 139 ff.; TW, 07.03.80; NZZ, 03.04.80; Vat., 07.01.80; TA, 14.01.80; Ww, 16.01.80; Lib., 24.01.80; BaZ, 28.02.80; 24 Heures, 29.02.80
- 9) BO CE, 1981, p. 374 ss.; BO CE, 1981, p. 435; BO CN, 1981, p. 1065 ss.; BO CN, 1981, p. 1392; BaZ, 26.08.81; NZZ, 26.06.81; FF, 1981, III, p. 677; RO, 1981, p. 1020 ss.; RO, 1981, p. 1638 s.
- 10) BO CN, 1981, p. 1503; TA, 30.01.81; NZZ, 15.02., 14.11.81; BaZ, 08.05., 09.05.81; Bund, 11.08.81; TA, 01.09.81
- 11) BO CE, 1981, p. 349 ss.; BO CE, 1981, p. 486 ss.; BO CN, 1981, p. 1079; BO CN, 1981, p. 1489 ss.; BO CN, 1981, p. 546 s.; BO CN, 1981, p. 576; TA, 12.01.81; NZZ, 05.05.81
- 12) BO CN, 1981, p. 416 s.; FF, 1981, III, p. 375 ss.; RO, 1981, p. 1942 ss.; Schmid (1981). Energieversorgung und Sicherheitspolitik.
- 13) NZZ, 12.02., 19.02., 21.11.81; Ww, 05.08.81; 24 Heures, 21.02.81; TW, 23.02.81
- 14) BO CE, 1990, p. 99 ss.; Bund, 19.2.90; LNN et NZZ, 20.2.90; De.n., 12.6.90; presse du 7.9.90; Dém., 12.6.90; presse du 7.9.90; USS, 28, 12.9.90.
- 15) BO CE, 1990, p. 745 ss.; BO CN, 1984, p. 1420; BO CN, 1990, p. 2433; Délib. Ass. féd., 1990, III, p. 56; FF, 1990, III, p. 794 ss.; TA, 28.4.90; NZZ, 2.5.90; JdG, 5.5.90; SN, 20.7.90; L'Hebdo, 29.3.90; DP, 996, 24.5. et 998, 7.6.90.
- 16) Presse du 11.10.90.
- 17) BO CN, 1991, p. 903 ss.; BO CN, 1991, p. 934 ss.; NZZ, 8.2.91; presse du 20.4., 1.6., 5.6. et 6.6.91.
- 18) BO CE, 1991, p. 739 ss.
- 19) Presse des 14.1 et 15.1.94; Presse du 3.12.94.
- 20) Presse du 24.4.96.
- 21) Presse du 17.1.97.
- 22) Presse du 25.10.97.
- 23) NZZ, 23.2.98.
- 24) FF, 1999, p. 6903 ss.; Presse du 11.6.99.
- 25) BO CN, 1999, p. 2647 ss.
- 26) BO CE, 2000, p. 145 ss.; FF, 1999, p. 6903 ss.; FF, 2000, p. 201 ss.
- 27) TG, 10.8.00.
- 28) Lib., 17.2.07.
- 29) Rapport sur la politique de sécurité de la Suisse
- 30) BO CE, 2010, p. 1301 ss. LT, 19.3.10; NZZ, 27.3.10 (fuites); LT, 30.3 (fuites) et 5.6.10 (CPS-CE); presse du 1.4 au 23.4.10 (rapport et réactions).
- 31) Bericht C Milizkommission: „Die Bedeutung der Armee für die Schweiz“, 2012; und Medienmitteilung VBS vom 30.8.12.
- 32) Communiqué de presse du DDPS du 29.10.19; BZ, Bund, 16.4.19
- 33) Communiqué de presse du Conseil fédéral du 12.12.19
- 34) Communiqué de presse du DDPS du 25.2.19; BZ, Bund, NZZ, 26.2.20; AZ, BZ, 27.2.20; AZ, 29.2.20; BZ, 7.3.20
- 35) Communiqué de presse du DDPS du 25.6.20; Communiqué de presse du DDPS du 8.5.20

- 36) Communiqué de presse du DDPS du 9.9.20
- 37) Rapport du DDPS du 3.12.20; NZZ, 23.12.20
- 38) Rapport du Conseil fédéral du 4.12.20
- 39) Communiqué de presse du DDPS du 7.12.20; NZZ, 8.12.20
- 40) Communiqué de presse du DDPS du 10.1.20; Communiqué de presse du DDPS du 24.1.20; AZ, 14.1.20; SoZ, 19.1.20; Blick, 23.1.20
- 41) Bund, 21.4., 22.4., 25.4., 14.6., 28.6., 9.9. et 27.11.68; GdL, 13.3., 6.4., 11.6., 3.8., 8.8., 15.8., 5.9., 20.9., 12.10. et 2.12.68; BN, 17.6. et 9.9.68; TdG, 9.3., 21.5., 17.6., 27.11. et 28.11.68; NZZ, 16.1., 17.1., 5.2., 20.3., 24.3., 21.4., 23.4., 5.6., 26.6., 10.7., 2.10., 8.12., 10.12. et 17.12.68; Tat, 24.1.68; Lb, 23.4., 8.6., 16.8. et 9.9.68; NZ, 7.2.68.; FF, 1968, I, p. 1533 ss.
- 42) Presse des 24.11. et 29.11.90; L'Hebdo, 29.11.90; presse du 13.12.90.
- 43) 24 Heures et NZZ du 21.3.90.; FF, 1990, III, p. 1229 ss.
- 44) FF, 1990, III, p. 1229 ss.
- 45) BO CE, 1997, p. 242 ss.; FF, 1997, III, p. 786 ss.
- 46) LT, 20.6.08.
- 47) Bericht BR vom 15.6.17